

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2021  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET  
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
(dit rapport Barnier déchets)**

**CONTEXTE**

**TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : LA PRATIQUE SE DÉVELOPPE**

**Poursuite du déploiement des composteurs collectifs**

Dans la continuité des actions menées en 2020, la Métropole a renforcé son accompagnement à la pratique du compostage partagé. 4 typologies de site de compostage partagé sont éligibles au dispositif : copropriété, quartier, école et collège. Fin 2021, 637 sites de compostage partagé financés par la Métropole étaient en fonctionnement.

**Distribution de composteurs individuels pour l'habitat pavillonnaire**

La Métropole a également mis en place une campagne de distribution de composteurs individuels aux usagers résidant en maison individuelle avec jardin (résidence principale). Environ 6 300 composteurs individuels ont pu être donnés en 2021 aux usagers en ayant fait la demande via Toodego. Cette campagne se poursuivra sur les prochaines années avec un objectif de distribution de 60 000 composteurs.

**Lancement d'un nouveau service de collecte des déchets alimentaires**

En octobre 2021, la Métropole a mis en place dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon un nouveau service de collecte en apport volontaire des déchets alimentaires : plus de 150 « bornes à compost » ont été installées sur l'espace public, afin de proposer aux 82 000 habitants de l'arrondissement une solution pour trier leurs déchets alimentaires. Une fois déposés dans les bornes, les déchets alimentaires sont collectés et acheminés vers des plateformes de compostage, sur ou à proximité du territoire, afin d'être valorisés. Ce premier territoire pilote permet de tester le dispositif avant un déploiement généralisé à l'ensemble des territoires urbains de la Métropole, et ce en prévision de répondre à l'obligation réglementaire de proposer une solution de tri des biodéchets à tous les habitants à partir de 2024.

**AUTRES FAITS MARQUANTS**

Le centre de tri de Nicollin Saint-Fons, fermé suite à l'incendie de 2019, a été reconstruit et reçoit de nouveau les emballages et papiers collectés par la Métropole. La déchèterie - donnerie de Rillieux, a réouvert à l'issue de 8 mois de travaux. Enfin, la mise en œuvre du « pass-déchèterie » constitue un nouveau service pour les usagers.

## AVIS

La CCSPL prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2021, et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL continue à soutenir la Métropole dans la poursuite de ses actions de communication et de sensibilisation sur la réduction et le traitement des déchets, et dans la mise en place de solutions alternatives de collecte sélective, en vue de réduire le taux de refus de tri (34,4% en 2021). La Commission demande qu'une nouvelle campagne de communication, plus ciblée, soit réalisée sur les bacs de tri, en lien avec l'extension des consignes, ainsi que la finalisation des changements des consignes figurant sur les bacs.

La Commission salue le travail de pédagogie et les actions des équipes de nettoyage, qui entraînent une diminution du nombre d'encombrants sur les voies publiques, mais s'étonne de la persistance de points de dépôts sauvages récurrents. La CCSPL, souligne le rôle des services de la Métropole pour assurer le respect du règlement de collecte (assermentation des agents), dont elle a la seule responsabilité. La Commission souhaiterait que la Métropole puisse travailler de concert avec les communes, pour une mise en œuvre plus efficace des contrôles et de la traçabilité des dépôts, et des verbalisations des différents acteurs, en matière de vols et d'incivilités dans les déchèteries et de dépôts sauvages.

La CCSPL approuve la présentation qui lui a été faite sur les initiatives de compostage individuel et souligne la nécessité de poursuivre le travail sur l'accessibilité des bornes à compost et des silos à verre pour les personnes en situation de handicap et les enfants,

La Commission se dit satisfaite des taux de valorisation énergétique, composée à 90% des ordures ménagères résiduelles, ainsi que de la diminution du stockage (enfouissement), à 6,5% contre 7,3% en 2020.

La CCSPL salue l'excellente performance énergétique des deux usines de traitement et de valorisation énergétique (UTVE - 90% pour Lyon sud et 79,6% pour Lyon Nord), dues à un très bon taux de disponibilité, couplée à une demande de chaleur importante et à une maîtrise des durées d'arrêt. La Commission constate la fiabilisation du fonctionnement de l'UTVE Lyon nord, dans le contexte du récent marché d'exploitation.

La CCSPL note toutefois un ratio de gaz consommé assez élevé en 2021, et sera attentive, dans les années à venir, à de meilleurs résultats pour chacune des deux usines. De même, la Commission soulève la question des dépassements des valeurs-limites d'émissions atmosphériques, dues aux effets cumulés des pluies importantes au printemps et de la forte limitation des arrêts de ligne, en vue, notamment de limiter l'enfouissement.

La CCSPL prend note des mesures liées au transport par navette fluviale des mâchefers vers l'UTVE Lyon Sud, de la poursuite de la cogénération (chauffage /électricité) et de l'instauration d'un nouveau parcours pédagogique pour visiter l'UTVE Lyon nord.

La Commission approuve la poursuite du remplacement des véhicules de collecte par des véhicules propres. La CCSPL prend acte des informations chiffrées sur l'application des clauses d'insertion (72 915 heures en 2021, contre 97 600 heures en 2020) sur les différents marchés (collecte, nettoyage, marchés dédiés).

Enfin la CCSPL prend acte du bilan financier du budget annexe des déchets, et de la hausse des dépenses (145 M€HT en fonctionnement et 19 M€HT d'investissements) et des recettes

(38 M€HT). La Commission souligne le poids important de la collecte dans le taux de dépenses et des recettes, très dynamiques, du fait des UTVE et de la vente de matières issues de la collecte et des soutiens reçus de l'éco-organisme Citeo.

La CCSPL réitère sa satisfaction La CCSPL réitère sa satisfaction quant au faible coût de la gestion des déchets (76€ HT par habitant en 2021, grâce notamment aux subventions des éco organismes), qui positionne la Métropole parmi les métropoles françaises au coût le plus bas. La Commission se dit également satisfaite de la capacité de désendettement du budget annexe, calculé à 4 ans et 5 mois.